

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1)

Mr VUILLET Léon

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : Le Marcotton

Fruitire vinicole

39600 ARBOIS

à partir du **12/06/2026** au **13/03/2026** entre 10:00 h. et 22:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 05/02/2026

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté SB-26- **32**

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

La vente de boissons alcoolisées aux mineurs de moins de 18 ans est strictement interdite (Code de la santé publique).

Le débitant est tenu de vérifier l'âge et se réserve le droit de refuser de servir toute personne ne pouvant justifier de sa majorité ou manifestement en état d'ivresse

ARRETE :

M. (1) **Mr VUILLET Léon**

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie :

3ème cat.

Emplacement (2) : Le Marcotton

Fruitire vinicole

39600 ARBOIS

à partir du **12/06/2026** à 10:00 au **13/03/2026** à 22:00

à l'occasion de (3) **5 ans du marcotton**

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE

le 05/02/2026

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

